

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Procès-verbal de la 8^{me} séance de la Commission Spéciale.
Déjeuner en l'honneur de S. M. le Roi de Danemark.
Visite de S. M. le Roi de Danemark au Musée Océanographique.
Départ de S. A. S. le Prince Souverain.

PARTIE OFFICIELLE :

Erratum à l'Ordonnance Souveraine n° 847 du 27 février 1929.
Ordonnance Souveraine octroyant des Médailles du Travail.
Ordonnance Souveraine octroyant des Médailles du Travail.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une distinction honorifique.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.
Arrêté ministériel désignant le représentant du Gouvernement à la Commission du Sommier de la Nationalité Monégasque.
Arrêté ministériel portant nomination d'un répétiteur stagiaire au Lycée.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Décision ministérielle créant une Commission provisoire de placement.
Inscription au Sommier de la Nationalité Monégasque.

ECHOS ET NOUVELLES :

Don de l'Institut Océanographique pour la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.
Société de Conférences. — Maurice de Saxe et M^{me} Favart, par M^{me} Marcelle Tinayre. — Le Hoggar, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Rigoletto; Boris Godounow.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

Au cours d'une séance qui a eu lieu le 22 février 1929, M. Joseph Palmaro, Conseiller technique financier, a, d'après les ordres de S. A. S. le Prince Pierre retenu par un accès de grippe, communiqué aux Membres de la Commission Spéciale, le texte de l'Ordonnance portant création d'un Sommier de la nationalité et de l'Ordonnance reportant la clôture définitive des opérations de révision de la liste électorale de 1929.

S. A. S. le Prince Pierre désirant que la Commission soit entièrement éclairée sur la portée exacte des textes, a tenu, à Sa première sortie, le 24 février, à compléter cette communication par des commentaires personnels.

La Commission Spéciale s'est réunie à nouveau, le vendredi 1^{er} mars, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre.

MM. Doda et Taffe, délégués de la Chambre Consultative pour la question du gaz, assistaient à la séance.

Avant de passer à l'examen de cette question, S. A. S. le Prince Pierre fait connaître que, conformément au vœu émis par la Commission Spéciale sur la question des emplois et agréé par S. A. S. le Prince, il est dans les intentions du Souverain, en attendant le fonctionnement prévu

de l'Office du Travail, pour lequel un Directeur a déjà été pressenti, de créer immédiatement une Commission provisoire de placement dont feront partie : un représentant de la Délégation Spéciale, de la Commission Spéciale et de la Chambre Consultative.

Lecture est ensuite donnée par M. Bonaventure de son rapport sur la question du gaz.

Puis, M. Joseph Palmaro fait un exposé sur le régime du gaz à Monaco, tel qu'il résulte des cahiers des charges de la Société des Bains de Mer depuis sa première concession du 3 avril 1863 jusqu'à nos jours.

Il rappelle, d'autre part, les travaux des diverses Commissions qui ont eu à s'occuper du déplacement de l'usine et des gazomètres, et notamment l'étude faite en 1924 des améliorations à apporter à l'usine actuelle pour répondre aux besoins toujours croissants de la population.

La Commission passe ensuite à l'examen des quatre solutions proposées par M. Bonaventure comme conclusion de son rapport et, après un long échange de vues, elle est unanimement d'avis de ne retenir que les deux propositions qui concluent au transfert de l'usine à Fontvieille, en se réservant de faire étudier par des techniciens les conditions de ce transfert ainsi que le mode d'exploitation de l'usine.

Au sujet de la question des eaux, Son Altesse Sérénissime S'informe du fonctionnement du bureau d'étude et fait savoir qu'une nouvelle réunion sera tenue dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La séance est levée.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, a offert, vendredi, un déjeuner en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark.

S. A. S. le Prince Souverain avait à Sa droite : S. M. la Reine de Danemark; M. Hansen; M^{me} Hériot et le Colonel de Baciocchi.

A la gauche du Prince Souverain étaient assis : M^{me} Douine; M. Fuhrmeister; M^{me} Hansen et le Commandant Millescamps.

S. M. le Roi de Danemark, était assis en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : S. A. S. la Princesse Héritière; le Colonel O. Dalberg; M^{me} J. Bartholoni.

Sa Majesté avait à Sa gauche; S. A. S. le Prince Pierre; M^{lle} de Sehested, Demoiselle d'honneur de S. M. la Reine; M. Jean Bartholoni et le Docteur Louët.

Avant le déjeuner, S. A. S. le Prince Souverain a conféré à S. M. le Roi Christian X de Danemark, la Grand-Croix de Son Ordre de Saint-Charles.

Dans le courant de l'après-midi, S. M. le Roi de Danemark accompagné de Son Chambellan, le Colonel Dalberg, et du Colonel de Baciocchi, Attaché à la Personne du Prince Souverain S'est rendu au Musée Océanographique, où Il a été reçu par le Docteur Richard, Directeur.

Sa Majesté s'est vivement intéressée aux nombreuses collections renfermées dans ce

bâtiment scientifique et a gardé la meilleure impression de l'Aquarium, qui est l'un des plus beaux de l'Europe.

S. A. S. le Prince Louis II, accompagné de M. Alexandre Mélin, Son Secrétaire particulier, a quitté Monaco, vendredi après-midi, par le train bleu, se rendant à Paris et au Château de Marchais.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES****ERRATUM**

à l'Ordonnance Souveraine n° 847
du 27 février 1929.

Par suite d'une erreur matérielle, l'Ordonnance du 27 février 1929 — Titre I, Du Sommier de la Nationalité, Art. 4 — porte que les demandes d'inscription doivent être rédigées sur papier timbré; c'est au contraire sur *papier libre* que ces demandes doivent être faites.

N° 849.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO.

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée aux Sieurs :

Baillard Maurice, Bosio Pierre-Paul, Gosso Joseph, Ricca Charles.

Et aux Dames :

Veuve Alberto, née Frolla Laurencine, Veuve Arrigossi, née Camia Victorine, Kriesel, née Marquet Charlotte, Viale, née Cotta Pauline.

ART. 2.

La Médaille du Travail de Seconde Classe est accordée aux Sieurs :

Aimone Barthélémy, Alciati Eugène, Almondo Fortuné, Ammirati Paul-Louis, Anselma Vincent, Antonini Jean-Baptiste, Asso Félix, Asso Joseph, Barbera Louis, Barla Louis, Barla Félicien, Bassilana François, Beraudo Ange, Beraudo Michel, Bianchi Pascal, Bima Bernard, Blancheri Joseph, Boggero Joseph, Bosio Antoine, Bosso Joseph, Bottin Pierre, Bouillet Joseph, Buffa Joseph, Bus Jean-Baptiste-Louis, Calosso Paul, Camozzi César, Caraps Achille, Cattaneo François, Cervetto

Eliseo, Cespo Antoine, Chiaverini Antoine, Clericy Pierre, Contes Michel, Corsi Vincent, Cotton Jean, Crema Joseph, Cremaschi Eugène, Cureno François, Dalbera Jean-Baptiste, Dallorto Etienne, Defino Dominique, Del Bellino Ange, Del Corso Alvario dit Etienne, Diebold Joseph, Dorato Clément, Dulbecco Antoine, Fissore César, Freslon François, Gastaud Antoine, Gastaut Joseph, Giovanni Pierre, Gorcy Gabriel, Gori Charles, Guasco Joseph, Imbert Edouard, Lambert Marius, Leoncini Jean-Baptiste, Lorenzi Joseph, Lorenzi Octave, Manfredi Joseph, Marinelli Thomas, Melandri Antoine, Millo André, Millo Louis, Moschietto Noël, Narmino Antoine, Novaro Jacques, Orsetti François, Orsi Louis, Paolozzi Antoine, Petrangelli César, Pialino Antoine, Pierotti Dominique, Poggi Paul, Rabatti Ferdinand, Raimbert Paul-Jean, Reynaud Pascal, Rigazzi Victor, Riva Paul, Rondelli Jacques, Rosa Barthélemy, Rossetti Pépin, Rousset Honoré, Roux Jean-Baptiste, Roux Louis, Roux Pierre, Rubino Louis, Ruffino Frédéric, Saguato Henri, Salvetti Antoine, Sasso Augustin, Speranza Arthur, Storlese François, Trastour Joseph-Marius, Vandelli Henri, Verrando Jean-Baptiste, Verrando Pascal, Vigarello Michel, Vivalda Joseph, Vivaldi Jacques, Wilhelm Edmond, Zaninetta Charles.

Aux Dames :

Amblard, née Raimbert Julie, Anselmi, née Gouvernali Henriette, veuve Aragno, née Bellochio Anna, Arganini, née Bosio Marie, Balestra, née Proto Française, Boin, née Deverini Caroline, Bono, née Crovetto Albertine, Brunengo, née Moletto Henriette, Buzzi, née Moirano, dite Maineri Emmanuelle, Campana, née Campana Marie, Colasanti, née Donghi Marie, Conte née Massaferrero Marie, Crosetto, née Rolland Yvonne, Latour, née Aïnési Joséphine, Lechal, née Isoardi Victorine, veuve Luciano, née Boffa Virginie, Massabo, née Vérani Philomène-Marie, Minazzoli, née Vacchieri Appolonie, Montanera, née Solari Rose, veuve Orrigo, née Zorigniotti Madeleine, veuve Parino, née Gambino Annette, Pecollo, née Giaccheri Marie, Pendillon, née Bellone Augustine, Roggero, née Icardi Madeleine, Saccone, née Molinello Marie, Salti, née Pratesi Assunta, Sappia, née Blancheri Joséphine, Serin, née Brugnetti Madeleine, Sismondini, née Vacchieri Blanche, Suino, née Bozzano Joséphine, Valgiusti, née Cerato Angèle, Veglio, née Costanti Louise, Zaninetta, née Besseghini Juliette.

Et aux Demoiselles :

Bardinal Antoinette, Bella Ernesta, Belanger Marie-Rachel, Beraudo Thérèse, Denyer Anny, Franzi Rose, Macchiavelli Dévote, Merlino Victorine, Vallino Marie-Françoise.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre

d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept février mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 850.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée à :

M^{me} Grasso Rose, Cuisinière d'Office à Notre Palais ;

M^{lle} Ferro Ursule, Lingère à Notre Palais.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept février mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 851.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Sapeur Bailet Gabriel, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Commémorative Roumaine de la Grande Guerre, qui lui a été décernée par M. le Ministre de la Guerre du Royaume de Roumanie.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit février mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 852.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles :

M. l'Amiral Comte Carl-August Ehrensvärd, Chef de la Maison militaire de S. M. le Roi de Suède ;

M. Eric Hallin, Chambellan intime de S. M. le Roi de Suède.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit février mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 853.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Conféré et Conférons
par les présentes :**

A Sa Majesté Christian X, Roi de Danemark et d'Islande, la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le premier mars mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 27 février 1929, instituant un Sommier de la Nationalité Monégasque ;

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 1929, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

M. Bernard Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, est désigné, au titre de représentant du Ministère d'Etat, pour faire partie de la Commission prévue par l'article 5 de l'Ordonnance sus-visée.

Il remplira les fonctions de Président de cette Assemblée.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier mars mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'ordre administratif, de l'ordre judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération, en date du 11 février 1929, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Crovetto Jean-Maurice, pourvu du baccalauréat sciences-langues vivantes-philosophie, est nommé Répétiteur stagiaire au Lycée de Monaco.

ART. 2.

Cette nomination prendra effet à compter du 16 janvier 1929.

ART. 3.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier mars mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Par Décision, en date du 6 mars 1929, le Ministre d'Etat a créé, en attendant le fonctionnement de l'Office du Travail institué par l'Ordonnance Souveraine du 16 février dernier, une Commission provisoire de placement, qui siègera au Gouvernement, sous la présidence de M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat.

Cette Commission comprend :

- Un représentant de la Commission Spéciale (M. A. Notari) ;
 - Un représentant de la Délégation Spéciale Communale (M. A. Noghès) ;
 - Un représentant de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers (M. Fillhard).
- M. Bœuf, Rédacteur Principal au Ministère d'Etat, remplira les fonctions de Secrétaire de la Commission.

L'attention du Public est particulièrement appelée sur les dispositions de l'Ordonnance du 27 février 1929 concernant l'établissement d'un Sommier de la Nationalité Monégasque, et sur l'intérêt qu'ont les Monégasques à demander leur inscription dans le plus bref délai, pour permettre la clôture des opérations de révision de la liste électorale le 31 août, ainsi qu'il est prescrit par la 2^{me} Ordonnance Souveraine du 27 février 1929.

La Commission du Sommier devant se prononcer sur chacune des demandes d'inscription dont elle sera saisie, tous les retards ne peuvent qu'être préjudiciables à la bonne marche des événements.

Pour faciliter la rédaction des demandes et préciser les pièces qui doivent les accompagner, des imprimés très détaillés seront tenus à la disposition du public : à la Mairie, à la Direction des Services Judiciaires et dans les Commissariats de Police.

Dans le cas où les intéressés auraient besoin de renseignements complémentaires, ils pourront s'adresser au Secrétariat de la Direction des Services Judiciaires (Hôtel du Gouvernement, aile droite, premier étage), qui sera ouvert, à cette fin, les mardis et les vendredis, de 9 heures à 11 heures.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. le Docteur Richard a fait parvenir à S. A. S. le Prince Pierre le produit des entrées au Musée Océanographique pendant la journée qu'il a bien voulu consacrer à la Fondation de Monaco dans la Cité Universitaire de Paris.

Le Comité de la Fondation a reçu avec reconnaissance cette somme que le Conseil d'Administration de l'Institut Océanographique avait eu la générosité de porter à 4.000 francs.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Lundi dernier, M^{me} Marcelle Tinayre a raconté la délicieuse idylle conjugale de Charles Favart et de Justine de Ronseray : Lui, l'auteur des « Amours de Bastien et de Bastienne », des « Trois

Sultanes » et directeur de l'Opéra-Comique ; elle, l'idole de Paris, petite mais jolie, qui chantait comme un oiseau et dansait comme une nymphe. Rénovatrice des modes théâtrales, elle eut la première l'audace de se présenter en véritable bergère, en petite paysanne quand son rôle l'exigeait. Puis Maurice de Saxe, l'enfant de l'amour et le grand capitaine, fils d'Auguste de Saxe, roi de Pologne et d'Aurore de Kœnismark, à douze ans il servait dans les armées, mais il commençait aussi une galante carrière dès cet âge. Il passa au service de la France, conduisit à la victoire les troupes de Louis XV, devint maréchal de France, sans cesser d'être un bourreau des cœurs ; aucune femme ne lui résistait : Adrienne Lecouvreur vendait ses bijoux pour lui. Il eut le premier l'idée du théâtre aux armées, fit venir la troupe Favart et naturellement poursuivit de ses assiduités la sémillante actrice ; celle-ci prit la fuite. Après diverses péripéties le maréchal la rejoignit. Succomba-t-elle ? Elle convainquit son mari qu'elle lui avait conservé amour et fidélité et c'est le principal.

M^{me} Marcelle Tinayre qui dit avec infiniment d'art et de grâce, d'une voix extrêmement mélodieuse a été longuement applaudie par un auditoire si nombreux qu'il avait fallu placer des sièges supplémentaires.

L'éminente romancière a été également félicitée par S. A. S. le Prince Pierre qui présidait la réunion.

C'est un plaisir toujours renouvelé que goûtent, à l'entendre, les fidèles auditeurs de M. Pauchard. Sa conférence de mercredi dernier a été un régal pour tous ceux qui étaient venus l'écouter.

Par le fameux défilé d'El Kantara, la « porte d'or » du Sahara, M. Pauchard nous conduit à Biskra, la reine des oasis des Zibans ; dans une suite de tableaux bien brossés il nous promène à travers la ville, le marché, la palmeraie, nous fait entrer dans un café maure, visiter un camp de nomades, et assister à la prière du soir. Puis c'est le départ pour Touggourt, la traversée du Désert, avec toutes ses émouvantes péripéties, sur la piste automobile, par les ergs, les hamadas, les massifs, les dépressions, les gorges, jusqu'aux montagnes bleues du Hoggar. Là nous sommes initiés aux mœurs originales des Touaregs. Dans leur société, contrairement à ce qui se passe chez les Arabes, la femme tient la première place. La description d'un « ahal », réunion galante qui correspond à nos cours d'amour du Moyen-Age, permet à M. Pauchard de nous faire apprécier quelques spécimens de cette poésie saharienne brûlante comme le vent du désert. L'invocation au soleil de Moussa-ag-Amâstane, aménokhaldu Hoggar, amant malheureux de la belle Dâssine-oult-Yemma, est un pur chef-d'œuvre dont la lecture provoque l'admiration de la salle. Enfin à Tamanrasset, nous nous inclinons pieusement sur les tombes du Père de Foucauld et du Général Laperrine.

Salle comble. Comme d'habitude d'artistiques projections de M. Tournay et trois films bien appropriés illustrèrent la narration de ce beau voyage de Biskra au Hoggar.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Rigoletto

Lorsqu'on a beaucoup entendu quelques-uns des opéras italiens, momentanément en vogue, écrits par ces maîtres auxquels le bonheur tient si volontiers lieu de supériorité — opéras pauvres d'idées, mais riches d'artifices, où les portées de notes sont trop souvent des notes sans portée ; lorsqu'on a l'oreille fatiguée de cette musique ne procurant qu'un plaisir superficiel et d'une sensualité plutôt grossière ; lorsqu'on est excédé de ces productions exagérément exaltées ; lorsqu'on en a tout son sôul des folles acclamations, que déchainent les tapageuses inventions du meilleur crû *vériste* — on n'est pas fâché d'assister à la représentation soit de *la Norma*, soit de *Il Trovatore*, soit de *Lucia di Lammermoor* soit de *la Traviata*, soit de *Rigoletto*, œuvres généralement

assez méprisées par les arbitres du beau et bon goût musical.

Ces œuvres, vieilles dans le succès, n'ont pas encore tout perdu de leur vitalité, elles continuent même à exercer une réelle séduction sur les peu compliqués mortels qui ne rougissent pas d'aimer la mélodie, et de s'abandonner en toute ingénuité à leurs sensations, ou tout bêtement à leurs impressions. Et il est à constater que les divers publics qu'elles ravirent leur gardent encore, en dépit des foudres des esthètes, tendresse et fidélité.

Parmi les opéras renommés de l'ancienne forme italienne, *Rigoletto* est un de ceux qui ne laissent jamais l'auditeur indifférent. Il accapare violemment l'esprit et le cœur, il charme, émeut, bouleverse et finit par triompher des dernières résistances.

Il n'y a plus à parler, aujourd'hui, des sérieux motifs littéraires qui poussèrent, jadis, Victor Hugo à refuser le consentement que lui demandait Verdi de convertir *le Roi s'amuse* en opéra, ni des raisons qu'eut Verdi de ne tenir aucun compte de la volonté nettement exprimé par Hugo. Ce sont choses du passé. Ce qu'on ne peut nier c'est que, loin de se laisser écraser par les redoutables difficultés du sujet, Verdi sut rester constamment à la hauteur de la tâche qu'il s'était assignée et, par instant, s'élever, à larges coups d'aile, par de là les limites interdites au talent. Il a trouvé, pour traduire les souffrances et les révoltes du bouffon paternel, des accents d'une déchirante ou coléreuse humanité. Le personnage de Sparafucile, annoncé par une phrase d'orchestre sombrement dramatique, est campé avec une pittoresque et horrible crânerie ; Gilda, si charmante en sa fraîche ingénuité, est tout amour et sincérité ; Rigoletto au grand cœur douloureux... Mais à quoi bon insister ? L'ouvrage de Verdi n'appelle plus le commentaire. Ses mélodies si franches, l'abondance de ses idées, l'allure tragique de sa musique, ses grâces angoissées, et sa tendresse mouillée de larmes impressionnent toujours profondément.

« Pour qu'une musique exerce toute sa puissance, assure Théophile Gautier, il faut en quelque sorte qu'elle soit devenue une habitude. Chaque phrase alors prend une force d'évocation extraordinaire ; les notes apportent à l'oreille, qui les transmet au cœur, les pensées des temps qui ne sont plus ; on croit écouter, on ne fait que se souvenir ; on ajoute sa rêverie personnelle au génie du compositeur. C'est ainsi que les opéras qu'on a vu jouer quand on était jeune, beau, amoureux, semblent toujours admirables. »

Tout bien examiné, pourquoï hésiterait-on à avouer que l'on chérit les chefs-d'œuvre de la vieille école italienne, si heureusement scéniques, si magnifiquement mélodiques, où tout est clarté, violence dramatique et inspiration. Ils sont sans prétention, ces vénérables chefs-d'œuvre ; dans leur lyrisme brutal, ils n'ambitionnent pas d'exprimer la vie, encore moins de serrer la vérité de trop près. Mais leur musique est pleine de sensibilité, de cœur, d'élan, de passion et de force. Si, de temps en temps, un éclair illumine une de leurs scènes : c'est le génie qui fait des siennes. Certes, les Bellini, les Donizetti et les Verdi ignoraient ce que sait tel musicastre en mal de célébrité, aujourd'hui, et qui sans doute, sera oublié demain. Seulement, ils avaient ce que n'ont pas et n'auront jamais les petits grands maîtres de l'école du civet sans lièvre. Pour cette raison et pour d'autres, on n'est pas tant ridicule que cela d'aimer Bellini, Donizetti et Verdi et, aussi, les musiciens qui, ayant des idées, enfantent des œuvres où se rencontrent autre chose que des preuves de savoir — et de savoir faire.

Dans le rôle de Gilda, qui exige chez la cantatrice qui l'interprète, des qualités de charme, d'émotion, de sensibilité et de force, la jolie et agile voix, au timbre si frais de M^{lle} Salvi fit merveille. M. Manurita interpréta le personnage du Duc avec aisance et grâce ; il chante avec goût, voire avec art. M. Golovine est un Rigoletto aussi tumultueux dans son jeu que dans son chant. Il ne manque certes pas de talent ; mais ce talent a besoin d'être assagi, dégrossi et discipliné. Pourquoi diable M. Golovine se donne-t-il autant de mal, et se remue-t-il tant ? Assurément, la simplicité lui réussirait davantage que l'exagération. M^{me} Dubois-Lauger fit excellente figure en Madalena et M. Autori fut un Sparafucile d'allure impressionnante.

Chœurs et orchestre s'acquittèrent de leur besogne en conscience. Décors fort grandioses, costumes d'une belle richesse et mise scène infiniment soignée.

Rigoletto obtint le plus vif et le plus chaleureux succès. On applaudit beaucoup, beaucoup, pendant la soirée. Plusieurs morceaux eurent même les honneurs du bis.

Boris Godounow

Debussy a dit un jour « J'ai été à Bayreuth et j'ai pleuré mon dû à *Parsifal*. Mais, à mon retour, j'ai connu « *Boris Godounow* qui m'a guéri. » Il y a bien des gens qui ont été à Bayreuth, qui ont pleuré à *Parsifal*, et qui, de retour du Saint pèlerinage, ayant connu *Boris Godounow*, nourrissent encore pour les chefs-d'œuvre em-

brasés de gloire de Wagner le même enthousiasme, professent toujours la même foi en la supériorité de leur beauté. Ce qui ne les empêche pas de reconnaître les hautes, nobles et fières qualités, la grandiose magnificence de *Boris Godounow*. Car il n'est jamais mauvais d'être éclectique en art et, surtout, en musique. D'autant que l'admiration que l'on éprouve pour Wagner n'a rien d'incompatible avec l'admiration que l'on peut ressentir pour Moussorgsky — sans, toutefois, oublier qu'aussi, dans l'admiration, il y a des degrés. La « guérison » de l'auteur de *Pelleas et Melisande*, lequel, comme Saint Paul sur le Chemin de Damas, fut frappé d'un coup de lumière en entendant Boris, a de quoi troubler. Qui sait si Debussy, en écrivant les lignes, ci-dessus rapportées, n'a point tout de même, exagéré quelque peu ? Dans le feu de la production, ayant une vision d'art personnelle et tenant à affirmer sa croyance, Debussy, ainsi que tout artiste visant un idéal et ambitionnant d'assurer le triomphe de ses idées, obéit évidemment au démon secret qui pousse invinciblement le novateur à éloigner de lui ce qui est de nature à le gêner dans la manifestation, dans l'expansion de son vouloir créateur. De là à être partisan de la table rase, il n'y a qu'un pas... Il y a gros à parier, cependant, que, tout en se proclamant « guéri » de Wagner, Debussy ne nie pas le génie des Maîtres, car étant un maître il se nierait lui-même. « Les nouveaux venus, a dit Victor Hugo, respectent les vieux. On se succède, on ne se remplace pas. Le beau ne chasse pas le beau. Ni les loups, ni les chefs-d'œuvre ne se mangent entre eux. »

Si Debussy s'écarte du Dieu de Bayreuth, n'est-ce pas pour jeter du lest et atteindre plus sûrement le but qu'il poursuit ? Et, ce faisant, n'est-il pas dans la tradition des illustres qui, en tous les temps, tentèrent de rajeunir l'art musical, en cherchant à le soustraire à la tyrannie des formules, à le libérer des conventions despotiques, en s'ingéniant à faire dire à la musique soit scéniquement, soit orchestralement, soit mélodiquement, soit harmoniquement, soit par la simplicité ou le raffinement de l'expression quelque chose d'original et d'inédit, en un mot de ceux qui ouvrirent à l'art des voies jusqu'alors non parcourues et ignorées ?...

Il ressort de la déclaration de Debussy que *Boris Godounow* a eu sur son esprit, sur ses idées et sur sa production une influence capitale.

Nul plus bel éloge ne pouvant être fait de l'ouvrage-type de Moussorgsky, imitons le légendaire Conrad au silence prudent. D'ailleurs, on a si fréquemment représenté *Boris Godounow*, ici, qu'il n'y a plus à en dire les splendeurs.

Comme les années précédentes, M. Vanni-Marcoux incarnait — incarnait est le mot — Boris Godounow. C'est un bien rare, complet et parfait artiste que M. Vanni-Marcoux. Quel art de la composition il possède ! Comme il sait pénétrer et extérioriser la pensée du personnage qu'il interprète ! Avec quelle puissance d'expression il chante et quelle signification il donne aux moindres mots ! Quels gestes naturels, sans cesse sobres et justes ! Quel jeu toujours éloquent, dramatique, émouvant et plein d'ampleur ! Et combien vive est l'impression qu'il produit !...

C'est le propre de l'artiste digne de ce nom de scruter les intimités et les profondeurs d'un personnage, d'en extraire toute l'humanité et d'en mettre en lumière les grandeurs, les bassesses et les douleurs, en imprimant aux actes, quels qu'ils soient, un caractère de vérité souverain.

M. Vanni-Marcoux remporta un triomphe retentissant et d'autant mieux mérité qu'il fut, vraiment, et sans contestation possible, la grande vedette de l'interprétation et la grande attraction de la représentation.

À la vérité, dans l'ouvrage de Moussorgsky, Boris est tout le drame. C'est le combat qui se livre en l'âme, bourrelée de remords, du Tzar assassin, c'est la souffrance secrète qui le torture, c'est l'impossibilité où il est de se soustraire aux mêmes hallucinations qui terrorisaient le couple Macbeth, c'est la psychologie d'un meurtrier couronné, indiquée dramatiquement, expliquée, mise en subtile relief et sublimée par la musique, qui forment le principal, sinon le seul intérêt de la pièce.

Les autres personnages du « drame musical populaire » ne sont guère que des comparses, à peu près inutiles à la marche de l'action tout intérieure. Disons qu'ils furent tenus, ces personnages, par M^{lles} Sadoven, Dubois-Lauger, Aghion, Lacroix, par MM. Dubois, Faniard, Marvini, Hérent, Benthé, Chadwick et louons M. Visconti de la vaste beauté de ses décors. Orchestre, chœurs ainsi que toujours.

Le public salua de son enthousiasme et couvrit de ses meilleurs bravos *Boris Godounow* et son incomparable interprète, M. Vanni-Marcoux.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Festival Beethoven

Ce Festival, consacré à Beethoven, et réunissant à son programme l'Ouverture de *Coriolan*, des airs de *Ballet de Prométhée* et la *Neuvième Symphonie avec soli et chœurs*, avait attiré une foule si innombrable que bien malin eut été celui qui aurait pu découvrir, dans la salle, le moindre strapontin inoccupé. Nouvelle et patente preuve qu'on peut se passer, sans dommage pour la réussite des concerts, de virtuoses de plus ou moins notables modules et que de belles et grandes œuvres, dirigées par un Paul Paray, ont une force attractive mieux que suffisante pour inciter le public à accourir en masse...

Nous ne nous offrirons pas le ridicule de célébrer l'incroyable et vertigineuse beauté de la *Neuvième* — suprême affirmation du génie dans la plus entière manifestation de son vouloir inspiré et de sa splendeur titanique. Ce chef-d'œuvre, dans lequel Beethoven fait appel à la voix humaine pour renforcer et décupler l'impression de sa musique et préciser, par le verbe, la pleine et idéale signification de sa pensée, ou, pour donner à sa composition, de si haute et si inattendue magnificence d'originalité, une conclusion d'un effet colossal, il exalte immensément la joie consolatrice et bienfaisante qui unit dans la noble religion de la bonté tous les hommes devenus des frères et les fait s'aimer selon les saintes lois de la plus pure humanité, — ce chef-d'œuvre, d'exécution extraordinairement ardue, grâce à M. Paray — lequel, en l'occasion, fit preuve de plus solides et des plus brillantes qualités de chef, fut interprété et rendu dans son ensemble de très magistrale façon. L'auditoire, en proie aux délices de la plus intime et de la plus intense émotion, subissant une sorte de fascination, écoutait la musique du maître des maîtres, sentant augmenter son admiration à chaque partie de la prodigieuse symphonie... après le final, dans l'impossibilité de se contenir, il donna libre cours à son enthousiasme, applaudissant furieusement l'œuvre unique et acclamant avec frénésie l'éminent artiste, le dirigeant supérieur, qui venait de conduire si splendidement les phalanges instrumentales et chorales... Triomphateur montant au Capitole, le front ceint de laurier, fut-il jamais l'objet d'ovations aussi tempêteuses et plus unanimes que M. Paray dans l'après-midi du mercredi 27 février ? Le Cycle des neufs symphonies immortelles ne pouvait se clôturer plus glorieusement.

A. C.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco, du 31 octobre 1928, enregistré, M. Jean AIMABLE et M^{me} Anna PHILIFERT, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, ont vendu à M. Georges REYNAUD, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 18, boulevard des Moulins, le fonds de commerce de bijouterie-joaillerie exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, 11 bis.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition dans le délai de dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au fonds vendu, domicile élu.

Monaco, le 7 mars 1929.

AGENCE BRÉMOND

5, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 15 février 1929, enregistré, M. BLANLEUIL Georges-Marcel et M^{me} BOTTO Julie-Gabrielle, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont vendu à M. SASSI Antoine et M^{me} MASSA Marguerite-Catherine, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, le fonds de commerce de buvette, bar et restaurant qu'ils exploitaient au n° 4 de la rue Suffren-Reymond, à Monaco, sous la dénomination de *Bar Suisse*.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile à cet effet élu, à l'Agence Brémond, 5, boulevard des Moulins à Monte-Carlo, dans les dix jours de la présente insertion, à peine de forclusion.

Monaco, le 7 mars 1929.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de droits Commerciaux

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, notaire soussigné, le 23 février 1929, enregistré, M. Giuseppe dit Oreste ALLOLIO, restaurateur, a acquis de M. Mario-Silvio-Giuseppe ALLOLIO, son frère, aussi restaurateur, demeurant et domiciliés ensemble, 13, rue de la Turbie, quartier de la Condamine à Monaco, tous ses droits, étant de moitié, sur le fonds de commerce de restaurant, chambres meublées, marchand de vins en gros et en détail qu'ils exploitaient en commun, sous la dénomination de *Restaurant d'Italie*, 13, rue de la Turbie, quartier de la Condamine à Monaco, dans un immeuble appartenant à M. Campora.

Les créanciers de M. Mario-Silvio-Giuseppe ALLOLIO cédant, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la dite cession, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 7 mars 1929.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercrèdi 20 Mars 1929,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nansissements déposés pendant la deuxième quinzaine d'avril 1928, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 30 mars 1929, à 14 heures 30, au Siège Social, Usine de Fontvieille à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'Exercice 1928 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Répartition des bénéfices et fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6° Nomination d'un Administrateur ;
- 7° Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'Exercice 1929 ;
- 8° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout Actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette Assemblée.

MM. les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au Siège Social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des Banques agréées par le Conseil d'Administration équivalra au dépôt de titres.

Le Conseil d'Administration.

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.